



## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/51

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Service Technique

**Objet : Demande de subvention et fonds de concours concernant l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique – place H. Hamel**

**Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche ;**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que la commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE souhaite développer l'activité sportive sur sa commune ;

**Considérant** la nécessité de transformer le terrain de football stabilisé en gazon synthétique ;

**Considérant** que la commune est éligible à un fonds de concours de la Communauté de Communes Gally Mauldre ;

**Considérant** que la commune est également éligible au dispositif régional de financement ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver le plan de financement prévisionnel au stade concernant les travaux de transformation du stade de football

Dépenses			Recettes	
Désignation	Montant estimé HT	Montant estimés TTC	Désignation	Montant HT
Travaux terrain	887 924,16 €	1 065 508,99 €	Région Ile de France 15% plafonné à 800 000 € (terrain)	120 000,00 €
Etude complémentaire	5 000,00 €	6 000,00 €	Aide FFF - FAFA 10% du cout plafonné à 50 000€	50 000,00 €
Réfection des vestiaires	100 000,00 €	120 000,00 €	Fonds de concours communauté de communes Gally Mauldre	297 000,00 €
			Région Ile de France 20% plafonné à 300 000 € (vestiaires)	20 000,00 €
			Autofinancement	505 924,16 €
<b>Total travaux</b>	<b>992 924,16 €</b>	<b>1 191 508,99 €</b>		<b>992 924,16 €</b>

**Article 2 :** de solliciter des subventions auprès de tous organismes susceptibles d'apporter une aide financière sur ces dossiers.

**Article 3 :** de s'engager à financer la part des travaux restant à charge.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 11 octobre 2023

Mis en ligne le 11/10/2023

Document rendu exécutoire le 11/10/2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

Le Maire

1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre

**Gilles STUDNIA**

Date de réception en préfecture  
078-217805712-20231011-2023084-AR  
Date de réception préfecture

